Pays Cœur d'Hérault

Présentation synthétique Budget Primitif 2020

Référence Note budgétaire Préfecture de l'Hérault du 16 novembre 2018

	BP SYDEL	BP Budget Annexe SCOT
Elément de contexte	• Poursuite de la mise en œuvre des 6 défis de la Charte de développement du Pays 2014-2025 • Maturation dans la prise de conscience de l'intérêt de porter un projet commun • Poursuivre ses missions : ScoT, Santé, Appui aux entreprises, Programmes européens, Tourisme et patrimoine, Schémas environnementaux • Poursuite des équilibres financiers de 2019 en 2020 • Développement missions : Contrat Local de Santé Mentale et Alimentation – Agriculture	
Priorités du budget	• Actualisation des orientations du projet de territoire du Sydel en lien avec les nouveaux exécutifs locaux • Arrêt du SCOT • Poursuivre la rigueur budgétaire • Diversifier les ressources financières dont notamment les éco-financements • Répondre aux différents appels à projets • Travailler les mutualisations notamment sur le tourisme • Saisir les opportunités d'évolution de statuts PETR pouvant avoir un impact budgétaire	
Ressources et charges section de fonctionnement	• Charges : o Charges caractères général : 470 700 € o Charges personnel : 908 779 € o Autres charges de gestion courante : 31 904 € o Virement section investissement : 6 200 € • Ressources : o Subventions – Participations : 1 363 282 € o Produits Services : 51 300 € o Atténuations de charges : 3 000 €	• Charges : o Charges caractères général : 32 360 € o Charges personnel : 72 540 € o Charges financières : 7 000 € • Ressources : o Subventions – Participations : 111 900 €
Ressources et charges section d'investissement	• Charges : o Immobilisations : 6 200 € • Ressources : o Virement de la section de fonctionnement : 6 200 €	• Charges : o Immobilisations : 101 100 € • Ressources : o Subventions - Participations : 101 100 €
Montant du budget	• BP : o Fonctionnement 1 417 583 € o Investissement : 6 200 € • Pas de reprise anticipée du résultat	• BP : o Fonctionnement : 111 900 € o Investissement : 101 100 € • Pas de reprise anticipée du résultat
Niveau d'endettement de la collectivité	RAS	/
Effectifs de la collectivité et charges de personnels	• 19 agents / 18.15 ETP dont 6 fonctionnaires + 1 recrutement prévisionnel • O12 SYDEL : 908 779 € • 012 SCOT : 72 540 €	

Voir les graphiques au dos

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
22 JAN. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT

Numéro SIRET : **20001712700057**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE CLERMONT L HERAULT**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **SYDEL**

ANNEE 2020

Code INSEE	SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT	BP
34239	SYDEL	2020

I - INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	3,62	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	96,17	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 8 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 417 583,00	1 417 583,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 417 583,00	1 417 583,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	6 200,00	6 200,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	6 200,00	6 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	1 423 783,00	1 423 783,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	485 947,88	0,00	470 700,00		470 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	846 174,00	0,00	908 779,00		908 779,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 502,00	0,00	31 904,00		31 904,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 384 623,88	0,00	1 411 383,00		1 411 383,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 388 623,88	0,00	1 411 383,00		1 411 383,00
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*6 200,00*		*6 200,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*	*26 540,66*		*0,00*		*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	*26 540,66*		*6 200,00*		*6 200,00*
	TOTAL	1 415 164,54	0,00	1 417 583,00		1 417 583,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 417 583,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	3 000,00		3 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	25 600,00	0,00	51 300,00		51 300,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 288 282,21	0,00	1 363 283,00		1 363 283,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 313 882,21	0,00	1 417 583,00		1 417 583,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 353 882,21	0,00	1 417 583,00		1 417 583,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*			*0,00*		*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			*0,00*		*0,00*
	TOTAL	1 353 882,21	0,00	1 417 583,00		1 417 583,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 417 583,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 200,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	470 700,00		470 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	908 779,00		908 779,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	31 904,00		31 904,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		6 200,00	6 200,00
Dépenses de fonctionnement - Total		**1 411 383,00**	**6 200,00**	**1 417 583,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 417 583,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 200,00	0,00	6 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		**6 200,00**	**0,00**	**6 200,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	17 980,12	0,00	6 200,00		6 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 980,12	0,00	6 200,00		6 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 980,12	0,00	6 200,00		6 200,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			***0,00***		***0,00***
	TOTAL	17 980,12	0,00	6 200,00		6 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 200,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 260,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	10 260,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 260,00	0,00	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*6 200,00*		*6 200,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*26 540,66*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***26 540,66***		***6 200,00***		***6 200,00***
	TOTAL	36 800,66	0,00	6 200,00		6 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 200,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 200,00

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 000,00		3 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 300,00		51 300,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 363 283,00		1 363 283,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**1 417 583,00**	**0,00**	**1 417 583,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 417 583,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		6 200,00	6 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**6 200,00**	**6 200,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES | A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**	**485 947,88**	**470 700,00**	
60611	Eau et assainissement		800,00	
60612	Énergie - Électricité	19 000,00	14 000,00	
60621	Combustibles	480,00	720,00	
60622	Carburants	2 500,00	2 000,00	
60623	Alimentation	3 647,88	3 038,00	
60631	Fournitures d'entretien	2 020,00	1 493,00	
60632	Fournitures de petit équipement	1 693,00	2 400,00	
6064	Fournitures administratives	4 500,00	5 150,00	
6068	Autres matières et fournitures	245,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	88 900,00	21 000,00	
6132	Locations immobilières	80 400,00	79 700,00	
6135	Locations mobilières	18 450,00	19 226,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	13 000,00	0,00	
61551	Matériel roulant	1 140,00	600,00	
6156	Maintenance	8 600,00	3 000,00	
6161	Assurance multirisques	6 100,00	5 100,00	
617	Etudes et recherches	41 000,00	94 696,00	
6182	Documentation générale et technique	9 713,00	8 165,00	
6184	Versements à des organismes de formation	2 050,00	4 500,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	2 950,00	3 250,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 473,00	0,00	
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux		2 000,00	
6228	Divers	55 616,00	76 237,00	
6231	Annonces et insertions	300,00	300,00	
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	500,00	
6233	Foires et expositions	2 100,00	1 750,00	
6236	Catalogues et imprimés	200,00	2 200,00	
6237	Publications	10 180,00	22 574,00	
6238	Divers	25 998,00	5 750,00	
6241	Transports de biens	5 322,00	0,00	
6248	Divers		4 000,00	
6251	Voyages et déplacements	9 900,00	14 500,00	
6256	Missions	3 000,00	2 000,00	
6257	Réceptions	10 450,00	15 730,00	
6261	Frais d'affranchissement	7 400,00	6 250,00	
6262	Frais de télécommunications	19 970,00	21 721,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	4 000,00	9 100,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 850,00	17 250,00	
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**846 174,00**	**908 779,00**	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	900,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	8 200,00	10 200,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 600,00	2 200,00	
64111	Rémunération principale	130 000,00	121 500,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	9 000,00	7 400,00	
64118	Autres indemnités	44 550,00	45 100,00	
64131	Rémunérations	389 974,00	447 979,00	
6417	Rémunérations des apprentis	14 200,00	25 500,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 000,00	155 900,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	56 400,00	55 200,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	19 000,00	17 500,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 250,00	1 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 200,00	
6478	Autres charges sociales diverses	9 000,00	15 200,00	
014	**Atténuations de produits**		**0,00**	

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		**3 000,00**	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		3 000,00	
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**25 600,00**	**51 300,00**	
70388	Autres redevances et recettes diverses	25 600,00	51 300,00	
73	**Impôts et taxes**		**0,00**	
74	**Dotations, subventions et participations**	**1 288 282,21**	**1 363 283,00**	
74718	Autres	45 000,00	108 813,00	
7472	Régions	107 536,21	146 247,00	
7473	Départements	211 122,00	169 747,00	
74758	Autres groupements	576 557,00	635 198,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	345 067,00	300 278,00	
7478	Autres organismes	3 000,00	3 000,00	
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,00**	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**1 313 882,21**	**1 417 583,00**	
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	
77	**Produits exceptionnels (c)**	**40 000,00**	**0,00**	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	10 000,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	30 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**1 353 882,21**	**1 417 583,00**	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***		***0,00***	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior***		***0,00***	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			***0,00***	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 353 882,21**	**1 417 583,00**	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 417 583,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	17 980,12	6 200,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 800,00	6 200,00	
2184	Mobilier	13 180,12	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		17 980,12	6 200,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		17 980,12	6 200,00	
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*		*0,00*	
041	*Opérations patrimoniales (10)*		*0,00*	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			*0,00*	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		17 980,12	6 200,00	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	**Stocks**		0,00	
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	10 260,00	0,00	
1311	Etat et établissements nationaux	10 260,00	0,00	
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		0,00	
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**		0,00	
204	**Subventions d'équipement versées**		0,00	
21	**Immobilisations corporelles**		0,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**		0,00	
23	**Immobilisations en cours**		0,00	
	Total des recettes d'équipement	10 260,00	0,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	10 260,00	0,00	
021	***Virement de la section de fonctionnement***		*6 200,00*	
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)***	*26 540,66*	*0,00*	
28051	*Concessions et droits similaires*	*764,28*	*0,00*	
28182	*Matériel de transport*	*14 910,35*	*0,00*	
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*6 417,44*	*0,00*	
28184	*Mobilier*	*4 381,59*	*0,00*	
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*67,00*	*0,00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*26 540,66*	*6 200,00*	
041	***Opérations patrimoniales (9)***		*0,00*	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*26 540,66*	*6 200,00*	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	36 800,66	6 200,00	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
Equipements municipaux (2)		6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	495 614,00	0,00	0,00	42 635,00	0,00	129 258,00	0,00	0,00	214 126,00	535 950,00	1 417 583,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	495 614,00	0,00	0,00	42 635,00	0,00	129 258,00	0,00	0,00	214 126,00	535 950,00	1 417 583,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	908 135,00	0,00	0,00	300,00	0,00	66 313,00	0,00	0,00	115 500,00	327 335,00	1 417 583,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	908 135,00	0,00	0,00	300,00	0,00	66 313,00	0,00	0,00	115 500,00	327 335,00	1 417 583,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).
(2) Ou biens de la structure intercommunale.
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
6156	Maintenance	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	3 000,00
6161	Assurance multirisques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 696,00	0,00	94 696,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00	0,00	0,00	0,00	2 535,00	8 165,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	3 250,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6228	Divers	0,00	1 500,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	16 937,00	0,00	0,00	1 250,00	53 550,00	76 237,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	1 750,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
6237	Publications	0,00	574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	9 000,00	11 600,00	22 574,00
6238	Divers	0,00	500,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 050,00	5 750,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	5 000,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	900,00	0,00	0,00	600,00	6 700,00	14 500,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	0,00	2 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 530,00	0,00	0,00	2 000,00	8 700,00	15 730,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	10 050,00	0,00	0,00	300,00	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	10 891,00	21 721,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	5 500,00	1 950,00	9 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	8 000,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	17 250,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**	**368 000,00**	**0,00**	**0,00**	**34 035,00**	**0,00**	**100 500,00**	**0,00**	**0,00**	**86 300,00**	**319 944,00**	**908 779,00**
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	400,00	0,00	0,00	35,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	265,00	900,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	4 400,00	0,00	0,00	300,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	1 000,00	3 400,00	10 200,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	100,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	700,00	2 200,00
64111	Rémunération principale	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	19 000,00	121 500,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	1 700,00	7 400,00
64118	Autres indemnités	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	4 100,00	45 100,00
64131	Rémunérations	0,00	112 500,00	0,00	0,00	16 800,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	59 000,00	189 679,00	447 979,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	25 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	55 100,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	21 600,00	0,00	0,00	17 000,00	57 200,00	155 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	33 000,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	2 500,00	15 000,00	55 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	4 800,00	0,00	0,00	700,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	1 500,00	7 500,00	17 500,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**495 614,00**	**495 614,00**
Dépenses de l'exercice	**495 614,00**	**495 614,00**
011 Charges à caractère général	104 714,00	104 714,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	368 000,00	368 000,00
023 Virement à la section d'investissement	6 200,00	6 200,00
65 Autres charges de gestion courante	16 700,00	16 700,00
RECETTES TOTALES (2)	**908 135,00**	**908 135,00**
Recettes de l'exercice	**908 135,00**	**908 135,00**
013 Atténuations de charges	3 000,00	3 000,00
74 Dotations, subventions et participations	905 135,00	905 135,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02 020 Administration générale de la collectivité
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	**495 614,00**
Dépenses de l'exercice	**495 614,00**
011 Charges à caractère général	104 714,00
012 Charges de personnel et frais assimil	368 000,00
023 Virement à la section d'investissemei	6 200,00
65 Autres charges de gestion courante	16 700,00
RECETTES TOTALES (2)	**908 135,00**
Recettes de l'exercice	**908 135,00**
013 Atténuations de charges	3 000,00
74 Dotations, subventions et participation	905 135,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	51 Santé	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**129 258,00**	**129 258,00**
Dépenses de l'exercice	**129 258,00**	**129 258,00**
011 Charges à caractère général	28 758,00	28 758,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	100 500,00	100 500,00
RECETTES TOTALES (2)	**66 313,00**	**66 313,00**
Recettes de l'exercice	**66 313,00**	**66 313,00**
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000,00	5 000,00
74 Dotations, subventions et participations	61 313,00	61 313,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 51 510 Services communs
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	**129 258,00**
Dépenses de l'exercice	**129 258,00**
011 Charges à caractère général	28 758,00
012 Charges de personnel et frais assimil	100 500,00
RECETTES TOTALES (2)	**66 313,00**
Recettes de l'exercice	**66 313,00**
70 Produits des services, du domaine et \	5 000,00
74 Dotations, subventions et participation	61 313,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	95 Aides au tourisme	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**381 746,00**	**154 204,00**	**535 950,00**
Dépenses de l'exercice	**381 746,00**	**154 204,00**	**535 950,00**
011 Charges à caractère général	162 567,00	50 235,00	212 802,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	216 179,00	103 765,00	319 944,00
65 Autres charges de gestion courante	3 000,00	204,00	3 204,00
RECETTES TOTALES (2)	**201 000,00**	**126 335,00**	**327 335,00**
Recettes de l'exercice	**201 000,00**	**126 335,00**	**327 335,00**
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 000,00	0,00	46 000,00
74 Dotations, subventions et participations	155 000,00	126 335,00	281 335,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	6 200,00	6 200,00
Dépenses de l'exercice	6 200,00	6 200,00
Non individualisées en opérations	6 200,00	6 200,00
21 Immobilisations corporelles	6 200,00	6 200,00
RECETTES TOTALES (2)	6 200,00	6 200,00
Recettes de l'exercice	6 200,00	6 200,00
Non affectées aux opérations	6 200,00	6 200,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	6 200,00	6 200,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02 020 Administration générale de la
DEPENSES TOTALES (2)	6 200,00
Dépenses de l'exercice	6 200,00
Non individualisées en opérations	6 200,00
21 Immobilisations corporelles	6 200,00
RECETTES TOTALES (2)	6 200,00
Recettes de l'exercice	6 200,00
Non affectées aux opérations	6 200,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	6 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	**Crédits de trésorerie (Total)**						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6518.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 200,00€			18/12/2009
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	2031 Frais d'études	5	18/12/2009
Linéaire	2031 Frais d'études	2	18/12/2009
Linéaire	2031 Frais d'études	2	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 200,00	III	6 200,00
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		6 200,00		6 200,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 200,00*		*6 200,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 200.00	0.00	0.00	0,00	6 200,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	6 200,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 6 200.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président, Jean-François SOTO,
A Saint-André-de-Sangonis, le .....
Le Président, Jean-François SOTO,

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
22 JAN. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Saint-André-de-Sangonis, le 10/01/2020

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

Christian BILHAC, CC du Clermontais	
Olivier BRUN, CC du Clermontais	
Bernard FABREGUETTES, CC du Clermontais	
Claude VALERO, CC du Clermontais	
Jean Claude LACROIX, Président CC du Clermontais	
Olivier BERNARDI, CC du Clermontais	
Francis BARDEAU, CC du Clermontais	
Yolande PRULHIERE, CC du Clermontais	
Frédéric ROIG, CC du Lodévois et Larzac	
Jean TRINQUIER, Président CC du Lodévois et Larzac	
Jean Noël MALAN, CC du Lodévois et Larzac	
Valérie ROUVEIROL, CC du Lodévois et Larzac	
Gaëlle LEVEQUE, CC du Lodévois et Larzac	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Claude CARCELLER, CC Vallée de l'Hérault	
Daniel JAUDON, CC Vallée de l'Hérault .	
Jean Pierre GABAUDAN, CC Vallée de l'Hérault	
Béatrice NEGRIER FERNANDO, CC Vallée de l'Hérault	
Michel SAINT PIERRE, CC Vallée de l'Hérault	
Philippe SALASC, CC Vallée de l'Hérault	
Jean François SOTO, PRESIDENT SYDEL -Repr CC Vallée de l'Hérault	
Louis VILLARET, Président CC Vallée de l'H	
Marie Pierre PONS, Conseil Départemental de l'Hérault	
Marie PASSIEUX, Conseil Départemental de l'Hérault	
Gaëlle LEVEQUE, Conseil Départemental de l'Hérault	
Nicole MORERE, Conseil Départemental de l'Hérault	
Julie GARCIN SAUDO, Conseil Départemental de l'Hérault	
Vinvent GAUDY, Conseil Départemental de l'Hérault	
Sébastien ANDRAL, Conseil Départemental de l'Hérault	
Béatrice FABRE, Chambre du Commerce et de l'Industrie	
Laurent SINTES, Chambre des Métiers de l'Hérault	

Marc FAVIER, Suppléant CC du Clermontais	
Jean COSTES, Suppléant CC du Clermontais	
Eric VIDAL, Suppléant CC du Clermontais	
Berthe BARRE, Suppléante CC du Clermontais	
Gérard VALENTINI, Suppléant CC du Clermontais	
Philippe VENTRE, Suppléant CC du Clermontais	
Daniel VIALA, Suppléant CC du Clermontais	
Laurent DUPONT, Suppléant CC du Clermontais	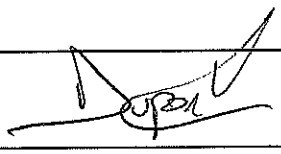
Joëlle GOUDAL, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Bernard GOUJON, Suppléant CC du Lodévois et Larzac	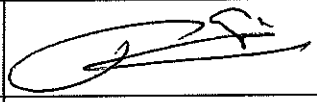
Sonia ARRAZAT, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Anne-Marie FABRE, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Fadilha BENAMMAR KOLY, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Grégory BRO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Georges PIERRUGUES, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Daniel REQUIRAND, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Gérard CABELLO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	

David CABLAT, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Agnès CONSTANT, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Florence QUINONERO, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Jean-Claude CROS, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Catherine REBOUL, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Jean-Luc FALIP, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Jacques RIGAUD, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Sylvie PRADELLE, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Claude BARRAL, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Dominique NURIT, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Véronique CALUEBA RIZZOLO, Suppléant Conseil Départemental de l	
Thierry VIALA, Suppléant CCI	
Laurent RENAULT, Suppléant CM Hérault	

Certifié exécutoire par le Président, Jean-François SOTO, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Saint-André-de-Sangonis, le .....

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
22 JAN. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.